

**FO**  
Val d'Oise

**Bulletin de l'Union Départementale  
Force Ouvrière du Val d'Oise**

**Annulation des 14 000  
suppressions de postes**

**Retrait des projets  
sur l'évaluation**



<b>S O M M A I R E</b>	EDITO de Christian DEBUIRE	3	Grève Air France	9	<b>STAGES</b> Découverte : du 21 au 25 mai / du 24 au 29 septembre / du 17 au 21 décembre CHS-CT : du 13 au 15 novembre S'organiser : du 12 au 16 mars Découvrir l'économie : du 10 au 12 avril Négocier : du 2 au 4 mai Se développer : du 10 au 14 septembre Comité Entreprise : du 8 au 12 octobre
	AG UL Argenteuil	4	Section FGF95 informe	10	
	Briatte : Nouvelle Implantation	4	Interview Administrateurs FO CPAM Val d'Oise	10	
	Grève Education Nationale	4	Lettre aux Parlementaires	12	
	Grève Finances 95	5	Les Comptes des CE	13	
	Après l'AG du SNUDI-FO	6	Revue FORUM n°2	13	
	Résultats Electoral Technivap	7	Jurisprudences	14	
	Résultats Joint Français	8	Zoom stage « Négociateur »	15	
	Nouveaux Sites Internet	8	AG AFOC 95	15	
	Transport Aérien	9	Nos Matériels	16	

**ATTENTION : il reste des places pour le stage « découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat » ayant lieu du 21 au 25 mai, n'hésitez donc pas à faire votre demande d'inscription où à nous envoyer celle de camarade de votre syndicat ou de votre section syndicale car n'oubliez pas que la formation est une priorité pour notre développement.**

## A vos agendas :

### Congrès Extraordinaire

👉 le 14 mars 2012 à 9h30

### Soirée de l'UD : « le Contrat de Travail »

👉 le 28 mars 2012 à 17h30-19h00

**94%**

DE NOS SOCIÉTAIRES SONT  
SATISFAITS DE LA PRISE  
EN CHARGE DE LA DÉCLARATION  
DE LEUR SINISTRE\*




**RISO** Venez découvrir dès aujourd'hui  
une nouvelle technologie unique

**ComColor**

**RISO FRANCE, partenaire de FO**  
Val d'Oise

VOS PRÉOCCUPATIONS, NOS SOLUTIONS

SYSTÈME D'IMPRESSION UNIQUE

- + PERFORMANT
- + ÉCONOMIQUE
- + RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- + RAPIDE
- + FIABLE

**RISO FRANCE**  
68, rue de Villiers  
92532 Levallois Perret Cedex  
Tél. 01 41 05 97 80  
Contact **Serif Ozturk**  
tél. 06 22 91 28 68

Contactez-nous pour un audit personnalisé  
de votre mode de fonctionnement

[www.comcolor.fr](http://www.comcolor.fr)

RISO CHOISIR L'ESSENTIEL



Le 20 janvier dernier les syndicats du Val d'Oise étaient réunis en Comité départemental.

Notre Union Départementale se porte bien. La Camarade Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU, secrétaire confédérale, a évoqué la situation et les actions engagées par la Confédération, la situation sociale, les prochaines élections dans les T.P.E et par conséquent la représentativité. A ce propos, elle a rappelé la nécessité pour chacun d'entre nous de bien faire remonter à la Confédération les PV des élections, afin que tout cela soit comptabilisé dans le cadre de cette nouvelle règle que nous condamnons par ailleurs. Je voudrais cependant souligner la qualité des interventions qui ont été faites, aussi bien celles concernant la Fonction Publique que celles concernant le privé.

Vous trouverez de larges échos de ce Comité Départemental dans notre prochain bulletin.

La situation internationale est marquée par la volonté des salariés de ne pas se laisser faire par des dirigeants à la botte des marchés. En Grèce, chacun a pu voir les réactions légitimes de la population saignée à blanc par les différents plans de rigueur.

Les marchés financiers poursuivent leur volonté de nous faire payer la crise financière qu'ils ont eux mêmes créée. J'écoutais récemment sur une radio, les déclarations d'un homme politique, Alain Madelin pour ne pas le nommer et qui n'est pas réputé pour être de nos idées. Il a dit en substance : « si j'étais père de famille en Grèce, je ferais tout

pour échapper à l'impôt car la priorité serait de pouvoir faire vivre ma famille. » et il a ajouté : je pense même qu'il faut laisser filer le travail au noir ».

Dans les dernières mesures annoncées, le gouvernement grec a décidé de baisser de 22% les revenus des fonctionnaires et d'engager des plans de licenciements massifs tant dans le public que dans le privé !

Comment dans un tel contexte faire croire à une reprise économique !

« Les fous ont pris le contrôle de l'asile ». Cette phrase n'est pas de moi, mais d'un économiste : Pierre Larutourou, pour souligner le caractère aberrant des politiques menées depuis plusieurs années au bénéfice de quelques uns, politiques qui sont à l'origine d'un surendettement que l'on entend aujourd'hui faire payer au peuple. Le taux d'encadrement du crédit ne vient-il pas d'atteindre les 15% au Portugal ?

En France, les idées ne manquent pas non plus pour s'en prendre à la population. Ainsi certains veulent pointer du doigt les chômeurs, ceux qui profiteraient du système, cela évite de parler de ceux qui empochent les milliards d'exonérations de cotisations sociales, qui bénéficient des plans d'aides en tout genre et qui à la première occasion délocalisent et licencient.

Ou bien instaurer une TVA « sociale », comme en a décidé le Président. Ce qui doit se traduire par une augmentation en octobre, de 1,6 point de TVA (actuellement à 19,6 %) et de 2 points de la CSG sur les revenus financiers, pour compenser une suppression de la cotisation patronale pour les allocations familiales et pour les salaires compris entre 1,6 et 2,1 SMIC. Il s'agit

d'une erreur économique et sociale car tout est basé sur une volonté d'alléger le coût du travail pour être plus compétitif or, augmenter la TVA, c'est à coup sûr l'augmentation des prix et donc diminuer notre pouvoir d'achat. Mais c'est également fragiliser le financement des allocations familiales, car qui garantira que, demain, une part de la TVA ira encore aux allocations familiales ? »

Faisons un bref retour en arrière : en 1951, ce financement correspondait à 12,5% des salaires versés. Aujourd'hui, il n'est plus que de 5,4% et demain, si la proposition du Président est validée, il sera de... 0% ! La branche famille serait financée par l'impôt : Nous allons bel et bien vers la disparition de la Sécurité sociale de 1945. N'en doutons pas, cet allègement pour les entreprises apportera aux plus grosses, de quoi encore plus spéculer.

Dans ces dernières heures une information concernant un événement qui risque de modifier totalement la situation sociale dans notre pays a été diffusée.

Il s'agit d'un projet de transposer en droit français le MES (Mécanisme Européen de Stabilité), en un mot la fameuse règle d'or mais sans le dire. Je vous laisse le soin de lire dans ce bulletin la lettre que Jean-Claude Mailly a adressée aux différents groupes parlementaires.

La soi-disant crise de la dette sert encore une fois à casser le droit du travail, les acquis sociaux et la protection sociale. Et puisque c'est dans nos droits les plus élémentaires de salariés que nous sommes atteints, c'est sur nos lieux de travail qu'il nous faut faire connaître les réactions et les positions de Force Ouvrière, et renforcer nos implantations.

## Assemblée Générale de l'UL d'Argenteuil Bezons

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Union locale Force ouvrière d'Argenteuil Bezons.

L'assemblée générale statutaire de l'UL s'est tenue le 21 janvier 2012 en présence d'une quinzaine d'adhérents. Plusieurs sections syndicales étaient représentées, enseignants, transport, distribution, et nous avons eu le plaisir d'accueillir les représentantes de Casino Argenteuil. L'AFOC était également présente.

Après une rapide introduction sur la situation difficile que connaissent les salariés, la discussion s'est poursuivie sur les conditions de travail des hôtesses de caisse et sur les difficultés de construction du syndicat. Le bilan de l'activité de l'Union

locale a permis de montrer l'intérêt pour tous les adhérents, puisque depuis une année, de manière régulière une permanence juridique est tenue et bien fréquentée. Ce qui permet de faire des nouvelles adhésions.

La discussion a également mis en valeur la nécessité des stages de formation et trois jeunes adhérentes ont pris la décision de faire le stage « découverte » du mois de mai.

La trésorière a présenté la situation financière de l'Union locale, situation saine, grâce à la subvention accordée par la ville de Bezons.

Le bureau a été élu, tous les anciens membres se sont représentés et l'équipe a été élargie : Farouk a accep-

té de faire le lien régulier avec l'Union départementale et Anny est entrée au nouveau bureau.



Le renforcement de l'Union locale est un bon signe dans une situation où la mobilisation des travailleurs face aux mesures d'austérité et de remise en cause de nos acquis est à l'ordre du jour.

Nous avons terminé autour d'un pot délicieux et convivial, l'année 2012 est syndicalement bien partie.



## Nouvelle implantation Briatte parquets

Nouvelle création de section dans la société Briatte parquets située au Thillay. Sur une soixantaine de salariés quatre camarades se sont rapprochés de nous afin de constituer

une équipe avec pour objectif principal les élections professionnelles à intervenir au mois de mai. A n'en pas douter que leur initiative sera couronnée de succès en sachant que

leur initiative prend sa source dans les différentes difficultés que le personnel rencontre en matière salariale et de conditions de travail.

## Manifestation et Grève Education Nationale



Le 31 janvier, massivement, les personnels ont répondu à l'appel du SNES-FSU, de la FNEC FP FO, de la CGT, de SUD, du SNALC et de la FAEN, à la grève nationale.

Plus de 20 000 manifestants ont défilé sur ces deux revendications à Paris où 4000 d'entre eux se sont regroupés dans le cortège de la FNEC FP FO et de ses syndicats.

Le SNFOLC invite, à tous les niveaux, les personnels, avec leurs organisations syndicales à réaffirmer leurs revendications exprimées dans la grève nationale du 31 jan-

vier, s'appuyant sur le premier recul du ministre, suite à la grève du 15 décembre. Le 31 janvier, plus de 40 % des personnels enseignants du 1er degré et du 2d degré étaient en grève.

Ce sont bien les deux revendications qui sont au cœur de la mobilisation des personnels:

- retrait définitif des projets en matière d'évaluation instaurant l'arbitraire dans les déroulements de carrière,
- annulation des 14 000 suppres-

sions de postes décidées en application de la RGPP et des contre-réformes.

La force du 31 janvier montre qu'il n'y a pas de trêve pour l'action syndicale.

**Le point de passage pour faire exploser le statut national, c'est la réforme de l'évaluation.**

**La poursuite des suppressions de postes et des contre-réformes implique l'éclatement du statut et l'allongement des nos obligations de service.**

Prenons deux faits :

- Le 30 janvier, la DGRH a réuni les coordonnateurs académiques des inspecteurs de l'Education nationale. La feuille de route de la DGRH serait « L'implication de chaque enseignant dans une démarche d'auto-évaluation" repose sur plusieurs critères, dont la capacité à faire progresser les élèves "dans le respect (...) de la mise en œuvre des réformes ». Il s'agit bien de l'évaluation pour la mise en place des contre-réformes que FO et les personnels rejettent.

- Le 31 janvier, le ministre affirme « Nous avons beaucoup réfléchi aux missions de l'école et des enseignants. Nous ne sommes plus

en 1950(...) On doit sortir de cette notion de temps de cours – 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés – pour aller vers la définition d'un temps de présence dans l'établissement.

Le principe est de changer d'époque, ensuite il y aura une discussion : base du volontariat pour passer sous ce statut, incitation financière (...) Il faut remettre à plat le contenu des missions et réfléchir à une organisation différente du système éducatif. »

Tout est dit !

Pour FORCE OUVRIERE, le ministre n'a pas d'autre issue que d'entendre les revendications. Il n'a pas d'autre issue que de retirer définitivement ses projets en matière d'évaluation instaurant l'arbitraire dans les déroulements de carrière et l'annulation des 14 000 suppressions de postes décidées en application de la RGPP et des contre réformes. Il ne saurait y avoir de « trêve électorale ».

Il ne fait aucun doute que pour faire valoir ces deux revendications qui concentrent la volonté des personnels du ministère de l'éducation nationale de défendre tout à la fois l'école publique, leurs conditions de travail et leur statut, chaque organi-

sation va devoir prendre ses responsabilités.

Force Ouvrière confirme sa proposition à toutes les fédérations syndicales et aux syndicats nationaux à l'initiative de la grève du 31 janvier de se rencontrer le plus vite possible pour constituer une délégation qui exprime les revendications auprès du ministre.

A tous les niveaux, auprès des recteurs, des IA, des préfets, le SNFOLC avec la FNEC FP-FO appelle ses sections et syndicats à proposer des délégations communes appuyées sur les revendications élaborées précisément dans les assemblées générales dans les établissements. Il revient à ces assemblées générales, réunies avec les organisations syndicales, de définir un mandat précis, de mandater des délégués pour exprimer et porter la revendication auprès du gouvernement et de ses représentants.

La FNEC FP FO appelle ses sections départementales et ses syndicats à faire remonter toutes les informations sur les initiatives en cours :

**Retrait définitif des projets sur l'évaluation**  
**Annulation des 14 000 suppressions de postes**

## Grève et Rassemblement des Agents des Finances



**Le 2 février 2012, grève à la Direction Départementale des Finances Publiques**

Le jeudi 2 février 2012, FO DGFIP 95, en intersyndicale avec Solidaire et la CGT était en grève à l'appel des syndicats nationaux de la DGFIP à l'exception de la CFDT.

Ce mouvement de grève s'articulait sur quatre revendications principales :

↳ **Stopper immédiatement les suppressions d'emplois** : 25 000 emplois supprimés depuis 2002 au sein des services de la DGFIP dont 2441 pour 2012 ;

↳ **Renforcer toutes les missions de la DGFIP** en donnant les moyens aux services d'assurer correctement l'ensemble des missions et d'en améliorer leur qualité mais aussi d'assurer une couverture du territoire permettant une égalité de traitement des citoyens en maintenant un maillage fin et en évitant le maintien de simples « front office » ;

↳ **Améliorer rapidement les conditions de vie au travail** : dans le contexte de vagues successives de suppressions d'emplois, de hausse de la charge de travail, de raccourcissement des délais, de réformes ou de réorganisations précipitées, de pilotage managérial fondé essentiellement sur les indicateurs, les conditions de vie au travail connaissent une dégradation brutale et inquiétante ;

↳ **Revaloriser les rémunérations :** la hausse du coût réel de la vie justifie une hausse des rémunérations et une reconnaissance des qualifications qui passent par l'arrêt du gel des salaires, la revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire, l'arrêt des tentatives d'introduire davantage d'individualisation et de flexibilité dans les rémunérations.

Les agents de la DDFiP du Val

d'Oise ont massivement signé une pétition (952 signatures) et se sont rassemblés devant la Préfecture du Val d'Oise et la sous Préfecture de Sarcelles pour faire entendre leur mécontentement et leurs revendications.

Ils se sont ensuite rendus à un rassemblement devant Bercy où les représentants des syndicats nationaux étaient reçus par le Directeur Général des Finances Publiques et le Conseiller Social de la Ministre.

Ceux-ci ont reconnu la forte mobilisation des personnels mais répondu négativement aux revendications.

La délégation syndicale a souligné que le niveau d'acceptation par les agents était désormais dépassé et que ces derniers n'attendraient pas une éternité des réponses positives à leurs revendications.

## Après l'Assemblée Générale du SNUDI FO



Sandrine (Trésorière SNUDI 95), Norbert (Secrétaire Général SNUDI), Daniel (Secrétaire SNUDI 95)

On peut d'abord noter une bonne participation malgré les difficultés dues au non remplacement des collègues présents à cette Assemblée Générale : il y avait 35 collègues présents. L'AG était présidée par notre Secrétaire Général Norbert Trichard. Nous avons fait le point sur la situation générale et sur les mesures d'austérité. Notamment, après le sommet social, les mesures prises pour renforcer les exonérations patronales de Sécurité Sociale qui se rajoutent aux mesures prises concernant la prolongation de l'âge de départ en retraite, et la journée de carence concernant les arrêts maladie. Nous avons fait état de la pétition que nous avons lancée à ce sujet dans les écoles pour demander l'annulation de cette dernière mesure.

C'est une pétition qui a beaucoup de succès. Avant même le début de notre réunion, on pouvait comptabiliser déjà 70 signatures. Cela re-

monte des écoles. Tout le monde signe et nous avons eu des messages nous félicitant de cette initiative, y compris chez des collègues non syndiqués. Les collègues sont particulièrement sensibilisés à cette question. Ils ressentent cette demande d'annulation comme une réponse concrète à cette mesure, alors qu'aillieurs, c'est le « silence radio ».

Nous sommes également revenus sur la question nationale « emploi compétitivité ». Norbert a apporté des éléments importants sur la question de la mobilisation. La position de la Confédération a été de rappeler que nous nous opposons à toutes ces mesures, qu'on en demandait le retrait et qu'on ne s'engagerait pas dans les journées d'action à répétition sans lendemain. Nous nous prononçons sur la grève interprofessionnelle sur des revendications précises.

Nous avons donc considéré que ce qui s'était passé dans l'Éducation

nationale le 15 décembre et le 31 janvier, participait de ce qui était recherché dans la mesure où toutes les fédérations de l'enseignement à l'exception du SGEN CFDT ont appelé au retrait du projet d'évaluation, avec en plus le 31 l'annulation des suppressions de postes. Sur la question de l'évaluation, le ministre a décidé de reculer d'un an sa mise en application.

Depuis, il y a eu des éléments nouveaux que Norbert nous a rapporté. Le syndicat de la FSU des inspecteurs a rencontré la fédération dans les bureaux de la FNEC FP FO. Un communiqué commun a été établi. Ce qui ne s'était encore jamais vu.

Norbert nous a également parlé des tensions qui existent à l'intérieur de la FSU. Ainsi le SNUIPP (syndicat du 1er degré) préfère rechercher l'unité avec la CFDT plutôt qu'avec le syndicat du second degré de sa propre fédération (SNES).

Comme élément nouveau et majeur, il faut souligner que le SGEN CFDT qui s'était engagé à publier un texte cosigné avec le ministère sur la question de l'évaluation, a décidé de ne pas signer.

Le ministère se retrouve seul pour essayer peut-être de passer en force lors du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale. Nous avons donc décidé de faire prendre position

# VIE DES SYNDICATS

dans les écoles, d'aller voir les inspecteurs, les autres organisations syndicales, le préfet pour appuyer la demande de retrait du dispositif d'évaluation. Au niveau de notre département, la carte scolaire (qui précise les ouvertures et fermetures de classes pour la prochaine rentrée) vient de tomber : 28 suppressions de postes et 42 suppressions de postes RASED (enfants en difficultés), c'est énorme : 50 fermetures de classes, 60 autres qui sont sous surveillance. Un autre élément, également historique, nous avons été invités à l'intersyndicale mercredi 8 février. Tous les syndicats étaient présents, il y a eu un tour de table.

La décision a été prise que nous soumettions à nos instances syndicales le fait d'inviter l'ensemble des collègues à venir manifester à l'Inspection Académique au moment de

la tenue du CTP »(comité technique paritaire), sur l'axe : apportez vos dossiers, vos revendications, nous n'acceptons aucune fermeture, nous voulons le rétablissement de tous les postes.

D'autres questions plus spécifiques concernant le métier ont été abordées, notamment la question des journées de classes non remplacées. Il n'y a plus un seul remplaçant sur le département, l'Inspection fait appel à des étudiants en master 1 ou 2. Tous les jours, il y a 10 à 15 classes par circonscription (il y en a 29) sans enseignant. Nous allons faire un communiqué et proposer aux autres organisations syndicales d'intégrer cette demande dans les revendications présentées au prochain CTP. Nous voulons l'embauche de personnels titulaires, et nous allons demander à l'Inspecteur d'Académie

de prendre les remplaçants sur la liste complémentaire de ceux qui ont passé le concours.

Norbert a d'ailleurs souligné que la fédération s'était rendue au ministère et avait fait valoir le statut de la Fonction Publique qui impose au ministère d'embaucher des personnels titulaires sur des postes fixes, et le ministère a répondu qu'effectivement, certains départements allaient piocher dans la liste complémentaire, ce qui était la légalité, mais que d'autres – comme le 95 – préféreraient prendre des remplaçants non titularisables, alors qu'ils n'ont pas le droit de le faire.

Nous avons décidé de tenir notre congrès départemental au mois de juin, afin d'élire les nouvelles instances.



## Section Syndicale Technivap

Importante représentation pour cette nouvelle implantation Force Ouvrière au second tour des élections professionnelles chez Technivap. En effet, la section fraîchement constituée obtient 4 sièges dans le premier collège sur 6 possibles. Une belle réussite due en partie

au labeur de Marcel Le Pommelec, délégué syndical, élu titulaire à la délégation unique du personnel avec Raphael Horlait. Emmanuel Amouroux et El Hassan Ouberka prennent quant à eux les postes de suppléants.



# VIE DES SYNDICATS

## Résultats Electoraux au JOINT FRANCAIS

Lors des élections professionnelles du 9 février, la section Force Ouvrière garde le cap et se maintient à la deuxième place avec 21,19% derrière la CGT, tout en faisant jeu égal avec cette dernière dans le 1<sup>er</sup> collège (à 30,15%), dans le 3<sup>ème</sup> collège c'est la CGC qui mène la barque.

Avec cet assez bon résultat, sont élus les camarades Zaoui Firoeuz (CE et DP titulaire) Chalal Nordine (CE suppléant et DP titulaire) et Robiquet Gérard (DP suppléant) soit au total cinq sièges qui compteront beaucoup dans la désignation du CHSCT au mois de juillet. A noter que Méziani Mohand reste représentant syndical Force Ouvrière au Comité d'Entreprise. C'est avec des mots d'ordre tel que « la défense des salariés et le respect de vos droits » et une lutte constante contre les discriminations, le harcèlement et les inégalités et pour l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires et l'embauche des intérimaires et des CDD ; ainsi qu'un vaste programme



visant à largement développer les activités sociales du CE au profit de tous que cette importante section Force Ouvrière à su se maintenir.

## NOUVEAUX SITES INTERNET

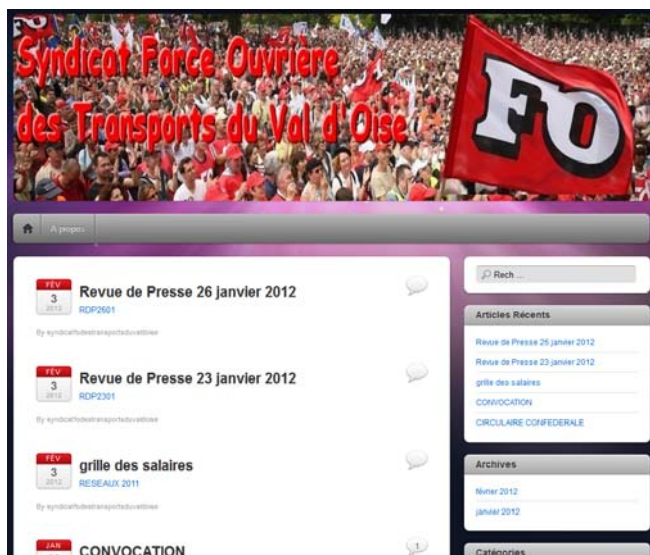
### Groupement Départemental des Services Publics

<http://fogd95.jimdo.com/>



### Syndicat Départemental des Transports

<http://syndicatfodestransportsduvaldoise.wordpress.com/>



## Transport Aérien Communiqué Fédéral

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO), compétente pour tous les salariés du transport aérien **condamne la proposition de loi Diard adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 janvier 2012.**

**La FEETS FO dénonce un « vote de haine » contre les salariés du transport aérien.**

Ce « vote de haine », en fin de mandature, n'a pour seul objectif que de réprimer dans leur droit les salariés du transport aérien pour avoir eu l'audace, tel crime de lèse majesté, de réussir des mouvements de grève massivement suivis pour défendre leurs revendications alors que le chef de l'état se targuait il y a peu que « désormais quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ».

La FEETS FO condamne ce projet de loi qui, en portant atteinte au droit de grève, droit constitutionnel et individuel, veut museler les salariés du secteur et les empêcher de réagir face aux attaques multiples dont ils sont victimes notamment au niveau de leurs emplois, leurs rémunérations,

leurs conditions de travail, leurs droits, leurs garanties collectives statutaires ou conventionnelles.

Elle dénonce le nouveau « tour de visse » imposé par le « sinistre » des Transports qui après avoir contraint le salarié à se déclarer gréviste veut le contraindre à se déclarer non-gréviste sous peine de sanction s'il reprend le travail trop tôt !!!

La FEETS FO rappelle que c'est la libéralisation du secteur, les privatisations, le « dumping-social » et la « low-costisation », la précarisation des emplois au profit des actionnaires et du patronat, les refus de négociation par ce dernier, etc, qui sont responsables des problèmes générateurs de conflits. Voter une loi pour casser la grève et donner les moyens au patronat de pourchasser les grévistes est donc une attaque directe contre les salariés et contre leurs droits fondamentaux. C'est aussi un artifice pour tenter de masquer les sources de conflits sans les résoudre.



Rassemblement à Roissy CDG le 6

La FEETS FO réaffirme son appel à la grève à partir du 6 février 2012 dans toutes les entreprises du transport aérien.

Paris, le 25 janvier 2012

Contact : 01.44.83.86.20.

Jean HEDOU, Secrétaire général

Jean-Luc SECONDI, Secrétaire fédéral  
Transport Aérien

## Air France

Un CCE Extraordinaire se tenait le vendredi 10 février, avec comme ordre du jour la dénonciation des accords d'Entreprise relatifs aux Conditions de Travail, à la Rémunération, aux Congés.

FO dit NON à la dénonciation !

Alors que les salariés n'ont pas encore digéré la première partie des mesures de rigueur : gel des salaires, suppression des avancements, "hold-up" sur 3 jours de congés, et avant la seconde partie et tout ce qu'on peut craindre de restructurations, démantèlements, soustraction, voici une phase intermédiaire très amère.

Grâce à l'action forte des salariés répondant à l'appel de FO et de plusieurs autres syndicats, la séance du CCE du vendredi 10 février a dû

être interrompue avant l'annonce de la dénonciation des conventions d'Entreprise.

Un millier de manifestant au Siège Merci à ceux qui ont bravé les températures polaires pour se mobiliser ! De nombreux salariés se sont également mobilisés en province et dans les DOM pour montrer leur détermination face aux attaques attendues contre nos acquis.

Mais ce n'est qu'un début, tout reste à faire !

**Pour Force Ouvrière, la priorité absolue est de maintenir les emplois sans remise en cause des rémunérations.**

**Nous ne pouvons nous satisfaire d'un « détricotage » du modèle social historique de l'Entreprise par ceux qui ont mené celle-ci à la**

déroute.

**Nous attendons un véritable projet d'avenir, recentré sur la politique industrielle et commerciale, et mené par une équipe digne de confiance. Seul un tel projet serait susceptible d'être partagé par les salariés.**



**Restez mobilisés à nos côtés !  
Rejoignez-nous pour défendre vos métiers et vos emplois !**

## Section Départementale FGF 95 : informe

### **Droits et moyens syndicaux : Une atteinte à la démocratie et à la représentation des agents publics.**

Les élections professionnelles se sont déroulées dans la Fonction publique le 20 octobre dernier. La Fédération Force Ouvrière de l'Éducation nationale (FNECFP-FO) a enregistré une progression de 3 points lors de ces élections professionnelles.

Conformément aux accords de Bercy (que FO n'a pas signés), les règles qui en découlent, prônent un « *nouveau dialogue social* » dans la Fonction publique. Suite aux résultats des élections, ces règles ont été présentées aux organisations syndicales. Il en ressort que la Fédération nationale de l'Éducation de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière (FNECFP-FO), malgré sa progression, se voit amputée de 15 % de ses moyens syndicaux. Dans le même temps plusieurs organisations syndi-

cales, en net recul aux élections, voient leurs moyens préservés et même augmentés.

Comprenez qui pourra !

### **Pour la FGF-FO, ce déni de démocratie est inadmissible.**

Il n'était déjà pas acceptable que les règles et l'interprétation de celles-ci ne soient connues qu'après les élections.

Il n'est pas acceptable non plus que le résultat du vote des agents dans une élection professionnelle soit trituré, voire manipulé.

Est-ce là, la « nouvelle conception » du dialogue social dans la Fonction publique ?

Aujourd'hui au travers de ce qui se trame à l'Éducation nationale, c'est Force Ouvrière qui est ciblée ! Pourquoi une telle manœuvre ?

Ne s'agit-il pas d'exercer une contrainte pour conformer les organisations syndicales dans un « dialogue

social » favorisant la co-gestion et compatible avec la poursuite de la RGPP et des différentes attaques contre le service public ?

Pourtant Force Ouvrière avait multiplié les interventions à tous les niveaux, jusqu'au cabinet du Président de la République pour que le choix des électeurs soit respecté et traduit en « droits syndicaux ».

La FGF-FO, très attachée à l'indépendance syndicale, exige que les engagements pris soient tenus.

En tout état de cause, la FGF-FO affirme qu'aucune manipulation ne détournera les fédérations et syndicats Force Ouvrière de fonctionnaires qui œuvrent pour que l'action syndicale reste libre et indépendante du pouvoir politique, quel qu'il soit.

C'est dans cet esprit que la FGF-FO poursuivra la lutte contre la RGPP et continuera de défendre le statut et le service public républicain.

## Interview des Administrateurs FO à la CPAM 95

**Albin et Gérard, vous avez été désignés par l'UD pour représenter la CGT FO au Conseil d'administration de la Sécurité Sociale du Val d'Oise, en tant qu'Administrateurs titulaires. Lors du dernier CA vous avez été amenés à faire une déclaration importante. Est-ce que vous pouvez nous en indiquer la teneur ?**

**Albin :** Nous avons rappelé toutes les fermetures des centres qui étaient en train de se produire. Il s'agit de l'aggravation de la casse de la Sécurité Sociale, et des difficultés que vont rencontrer de plus en plus les assurés sociaux. A Montmorency, par exemple, on va mettre en place l'accueil sur rendez-vous, en lieu et place d'un centre. il y a eu de nombreuses fermetures, mais nous n'avons pas eu de réponse jusqu'à ce jour, et ce n'est pas la première fois que nous interpellons la direction de la départementale de la Sécurité Sociale à ce sujet. On opère également des regroupements. Par exemple à Pontoise qui reçoit environ 150 personnes par jour. Bientôt les assurés sociaux vont devoir aller à Cergy, or ce centre est déjà lui-même surchargé.

**On comprend bien que fermer des**

**centres comme celui de Pontoise ou celui de Gonesse ou celui de Montmorency, cela doit entraîner des problèmes, mais a-t-on des exemples concrets ?**

**Albin :** Les remontées de terrain nous sont faites par des camarades du syndicat des personnels, ou nous-mêmes sommes interpellés par des personnes qui sont victimes. Il y a des personnes qui sont dans des situations précaires du fait qu'elle n'ont plus que des indemnités journalières pour pouvoir vivre, elles n'ont plus de salaire, parce qu'il n'y a plus de salaire de la part de la part de l'employeur. La subrogation, c'est le fait que l'employeur avance au salarié le salaire auquel il a droit quand il est arrêté pour maladie et qui lui est ensuite directement remboursé par la Sécurité Sociale. C'est un problème dans les petites entreprises, où ils ne peuvent plus avancer à long terme de l'argent, parce que le retard dans les dossiers entraîne des délais trop importants pour leur trésorerie. Les salariés n'ont plus que les indemnités pour vivre. Les retards peuvent être d'un mois à un mois et demi. Ils ne peuvent plus payer leurs factures, leur loyer, nourrir leur famille,

etc. C'est le cas le plus fréquent. Je siège à la Commission sociale, et Gérard siège à la Commission de recours amiable, nous voyons de plus en plus de dossiers d'assurés qui se trouvent dans des situations dramatiques.

**En quoi consiste la Commission de Recours Amiable ?**

**Gérard :** La commission de Recours Amiable (CRA) a pour rôle de traiter les questions de litiges autour des remboursements des frais de transport, du paiement des indemnités. Une partie de la CRA étudie également la question dite « des trop perçus ». La Sécurité sociale paye des indemnités au salarié et rembourse également l'employeur. Parfois, il y a des confusions, les gens sont payés deux fois. Ces confusions sont liées au fait qu'il y a une gestion de plus en plus informatisée avec du personnel en moins (« justifié » par l'informatisation). les chiffres concernant ces erreurs sont d'ailleurs en augmentation. Les retards concernant le traitement des dossiers de la Couverture Universelle Maladie (la CMU) peuvent maintenant aller jusqu'à trois mois, parce qu'il y en a de plus en plus avec la montée de la précarité.

**Albin** : Nous nous sommes renseignés auprès du syndicat des salariés. C'est vrai que ces dossiers sont très lourds, mais le système informatique n'a pas allégé le traitement, au contraire, il l'a alourdi. Il devait déjà y avoir un départ en retraite sur deux qui devait être remplacé, aujourd'hui on en est à un sur quatre. La seule gestion qui est proposée est de fermer les centres pour pouvoir récupérer du personnel, pour pouvoir les répartir dans les autres centres qui restent encore ouverts, et encore pas tous les jours. Par exemple, Magny en Vexin n'est ouvert que deux jours par semaine. A Montmorency, on va fermer et ne recevoir que sur rendez-vous : il est bien évident que lorsque le carnet est plein, on ne peut pas recevoir avant un délai de plus en plus long. Comment faire pour les assurés qui ne peuvent pas se déplacer ou qui ne le peuvent que certains jours. De plus, c'est complètement contraire à l'esprit et à la lettre des ordonnances de 1945 qui stipulaient que l'assuré social doit avoir accès à sa caisse. En plus, le maire de Montmorency demande que ne soient reçus que les habitants de Montmorency, ce qui est également complètement contraires aux textes de l'ordonnance régissant la Sécurité Sociale de 1945. Il y est clairement écrit que les assurés sociaux peuvent accéder à n'importe quel centre, tant sur le territoire métropolitain que dans les départements d'Outre-mer. Si on est malade à Marseille au cours d'un séjour, par exemple, on ne pourra plus aller sur place pour régler son dossier

**Est-ce que les positions qu'on défend à FO sont suivies par les administrateurs ?**

**Albin** : on peut dire oui par certaines organisations syndicales, mais pas toutes. De plus, pour des raisons internes à leur organisation, il n'y a plus de représentant de la CFTC, et on n'est donc systématiquement en minorité du point de vue des organisations syndicales, ce qui n'arrange rien. La CFDT et la CGT nous suivent en général. Il restera une couverture pour ceux qui seront à la CMUC, et pour les autres ils devront se trouver une couverture sociale privée. Et comme je l'ai dit les associations non ouvrières donnent quasiment systématiquement quitus à la gestion administra-

tive de la direction de la Sécurité Sociale.

**A-t-on des éléments précis sur les conséquences de ces remises en cause des droits des assurés ?**

**Gérard** : Il y a des chiffres qui sont éloquents qui indiquent une nette remise en cause de l'accueil à la Sécurité Sociale et des conditions de travail des agents. Le CPG (Contrat Pluriannuel de Gestion) contre lequel les élus FO au niveau national ont voté : c'est le contrat financier qui organise le fonctionnement de la caisse pendant plusieurs années (2010-2013) et qui s'impose aux CPAM. Il est inscrit dans le COG (contrat d'objectif et de gestion). Nous avons également voté contre au niveau de la CPAM. Il définit 4000 suppressions de postes sur cet exercice et 200 000 m<sup>2</sup> de locaux



en moins. Aujourd'hui, on est à 12 sites sur le 95. A terme, il doit en rester 3, avec le personnel en moins évidemment. Toutes les anomalies, les retards, etc... (parce qu'après nous sommes obligés de repasser dessus au niveau de la CRA) sont dramatiques : certaines personnes ont des revenus de quelques euros par jour ! Et on leur dit : vous avez un trop perçu de 1000€, il faut rembourser. C'est la situation que nous sommes amenés à gérer en tant qu'administrateur. Ajoutons qu'auparavant, l'agent de sécurité sociale traitait l'ensemble d'un dossier, maintenant les dossiers sont morcelés : telle partie va être traitée à tel endroit, telle autre partie dans un autre service (Accident du travail, par exemple, à Bezons ; dossier maladie à Pontoise) : cela en rajoute sur les dysfonctionnements. Il faut de plus en plus redresser les erreurs, et le service de recours amiable par exemple se retrouve avec une surcharge de travail avec du personnel en moins qui plus est.

Un autre problème qu'on voudrait soulever, et qui est parfaitement scandaleux, c'est celui d'une des conséquences du COG. Une partie du budget a été détournée pour donner de l'argent à des assurés qui dépendent par exemple de la CMU, pendant un an (non reconductible l'année suivante) pour qu'ils prennent une couverture complémentaire privée. Cela correspond à, nous a-t-on dit, 400 assurés sur le département. La sécurité sociale travaille pour les assurances privées !: cela s'appelle l'aide à la complémentaire santé. De plus, ils avaient tablé sur 160 000€ et c'est monté à 200 000, +30% ! Une vraie manne pour les compagnies privées.

**Albin** : De plus, on n'est pas systématiquement malade tous les ans, les gens risquent de ne même pas en profiter et ils auront perdu leurs autres droits gérés par la Commission Sociale parce que l'argent aura été enlevé du budget principal. On a commencé l'année 2012 avec 70 000€ en moins. Bien évidemment, on n'a aucun contrôle sur l'utilisation de ces sommes puisqu'il s'agit d'organismes privés et que la gestion n'y est pas paritaire.

**Est-ce que des assurés qui auraient des difficultés pour trouver une solution à leurs problèmes de dossier peuvent s'adresser à vous, administrateurs ?**

**Gérard** : Oui, bien sûr. J'ai déjà d'ailleurs eu plusieurs dossiers. On peut aider à les débrouiller. On intervient aussi quand il y a des problèmes au niveau des médecins experts. Ce sont des médecins du système privé qui reçoivent des indemnités pour aller contrôler les assurés en arrêt de maladie et dire s'il doit ou non reprendre le travail. Comme certains sont d'ailleurs envoyés par des organismes qui défendent l'employeur, on peut imaginer quelle va être leur conclusion. On a même le cas du propre médecin traitant du salarié qui lui rend visite en tant que médecin expert : c'est lui qui a ordonné l'arrêt maladie et il va ensuite dire le contraire !

On transmet le problème au service compétent. J'ai le cas d'un salarié « victime » d'un médecin expert. La caisse a ordonné une contre-visite par le médecin conseil qui a rétabli le salarié dans ses droits et lui a redonné ses indemnités.

## Transposition en droit français du Mécanisme Européen de Stabilité

### FO s'adresse aux chefs de groupes parlementaires



Paris, le 14 février 2012

Monsieur le Président du Groupe,

Un projet de loi présenté en procédure accélérée vise à ratifier le traité MES sur le Mécanisme Européen de Stabilité. Ce mécanisme remplacera notamment le FESF (Fonds européen de stabilité financière) destiné à apporter une assistance financière à un pays de la zone euro en difficulté. Ce traité MES a été signé le 30 janvier 2012 par les Etats membres de la zone euro. Son entrée en vigueur était initialement prévue en juillet 2013, elle le sera finalement en juillet 2012. En France, l'Assemblée Nationale est appelée à voter dans l'urgence sur cette ratification le 21 février.

Pour FORCE OUVRIERE, la discrétion et la précipitation avec laquelle ce traité va être ratifié constituent un déni de démocratie. Il n'est pas acceptable que de telles décisions, prises dans l'urgence par les gouvernements européens sous la pression des marchés financiers et des agences de notation soient adoptées aussi discrètement, en l'absence de tout débat public.

L'Europe autrefois synonyme de paix, de progrès et de prospérité, est devenue synonyme de contrainte et de sanctions dont les travailleurs sont les premières victimes. Le cas de la Grèce le démontre de manière dramatique un peu plus tous les jours.

Or, si nous ne contestons pas le principe d'un mécanisme permettant une forme de solidarité financière en Europe, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Le texte prévoit de confier à deux institutions communautaires, la Commission européenne et la Banque centrale européenne, les tâches prévues par le traité instituant le MES. Cette attribution de compétences supplémentaires aux institutions n'est pas prévue par les traités de l'Union ;
- Le soutien du MES à un Etat membre est subordonné à une stricte conditionnalité, qui peut prendre la forme, notamment, d'un programme d'ajustement macroéconomique, c'est-à-dire de plans d'austérité dont les conséquences sont dramatiques pour la croissance et l'emploi ;
- Le traité énonce un principe de coopération avec le FMI, dont la participation active sera recherchée à la fois dans le domaine technique et financier.

Pour FORCE OUVRIERE, ce texte constitue un pas supplémentaire dans la surveillance des finances publiques des Etats par la troïka (Commission européenne, BCE et FMI) qui aura encore plus qu'avant la possibilité d'imposer des plans d'austérité extrêmement douloureux pour les travailleurs, en l'absence de tout débat et contrôle démocratique.

C'est une logique suicidaire sur le plan économique, social et démocratique. Aucune leçon n'a encore été tirée quant aux erreurs répétées et manifestes sur les modalités de la construction européenne. Il est grand temps que l'Union européenne se mette au service du progrès social.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît nécessaire que ce texte ne soit pas voté.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du groupe, à l'expression de notre haute considération.

Jean-Claude MAILLY

## Comptes des Comités d'entreprises

Comptes des Comités d'entreprises : ne pas exiger des CE plus qu'il n'est exigé des employeurs !

A l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi Perruchot sur le financement des C.E. FORCE OUVRIERE :

1. rappelle son attachement à l'obligation de transparence des comptes des comités d'entreprises et se prononce pour une normalisation comptable des comptes des C.E selon des modalités adaptées à la taille des C.E.
2. exprime son désaccord avec l'esprit et le contenu de la proposition de loi :
  - qui assimile les C.E à des entreprises commerciales et leur applique la même législation sans discernement, en fixant « à l'aveugle » un seuil de ressources qui détermine

l'obligation de faire certifier et publier les comptes ;

- qui entend appliquer ces règles aux comités de groupes et comités européens alors même qu'ils sont dépourvus de par la loi de budget de fonctionnement et ne gèrent aucune activité sociale et culturelle ;
- qui entend imposer aux C.E des règles en matière d'appels d'offres comme dans les marchés publics, alors que cela n'est pas exigé des entreprises ;
- qui entend bouleverser la conception même du C.E comme instance de représentation du personnel en faisant de l'employeur un codécisionnaire en matière d'arrêté des comptes ;

FORCE OUVRIERE considère que l'empilement de nouvelles obligations comptables sans discernement risque d'avoir un effet dissuasif pour beaucoup de salarié(e)s qui souhaiteraient se porter candidat(e)s à des élections professionnelles. On ne peut pas transformer les élus en experts comptables à moins que les employeurs y consacrent parallèlement des moyens supplémentaires. FORCE OUVRIERE estime qu'il est prématuré de légiférer sur ces différents sujets qui réclament un examen technique minutieux alors même qu'un groupe de travail tripartite mis en place par le ministère du travail a commencé ses travaux.

**Contact :**

Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU

## Revue Forum N°2

### Travail : mode(s) d'emploi

Sortie du numéro 2 de FORUM,  
la revue théorique éditée par FO

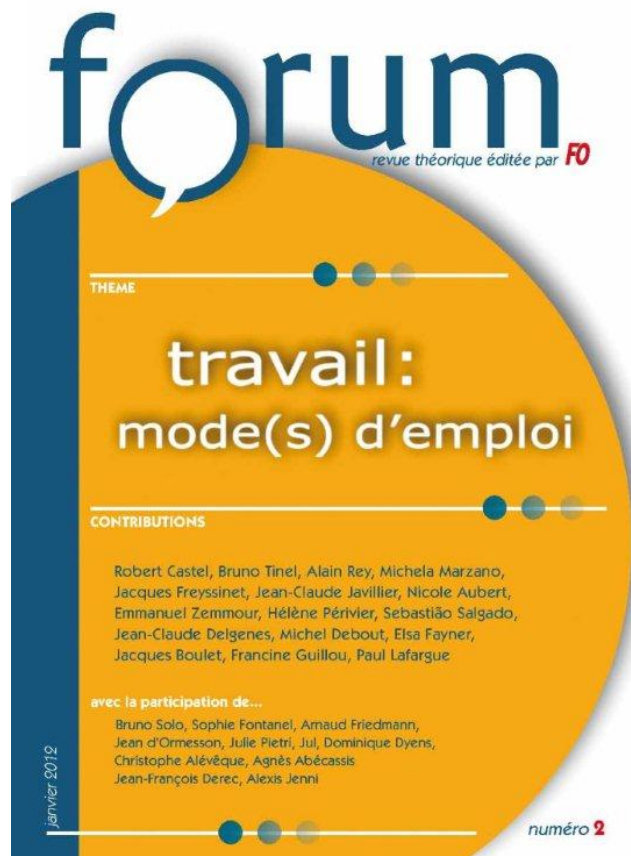
FORCE OUVRIERE sort aujourd'hui le deuxième numéro de la revue théorique FORUM consacré au travail.

A l'instar du numéro un qui traitait du service public, FORUM a sollicité des contributeurs bénévoles issus de divers horizons pour essayer de savoir en quoi le travail est facteur d'émancipation comme d'aliénation. Ainsi se côtoient notamment dans ce numéro Robert CASTEL, sociologue, Michela MARZANO, philosophe, mais aussi le prix Goncourt 2011 Alexis JENNI et le photographe Sebastião SALGADO.

Le travail occupe une place centrale dans la vie de la plupart des personnes et se trouve au cœur des débats politiques économiques et sociaux actuels. S'emparer de ce sujet transversal avec une approche pluridisciplinaire permet d'apporter une première réponse à la question : « de quoi le travail est-il le nom ? ».

FORUM est aussi un concept : en plus d'une version papier classique, FORUM est un site Internet où l'ensemble de la revue est consultable et téléchargeable gratuitement :

[www.revueforum.fr](http://www.revueforum.fr)



Paris, le 25 janvier 2012

## Modification du calcul des indemnités journalières maladie depuis 2012

Pour les arrêtes de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les indemnités journalières maladie sont calculées sur la base des salaires précédant l'arrêt de travail dans la limite de 1,8 SMIC.

Précédemment, l'indemnité journalière maladie était égale à 50% du salaire journalier de base. Pour un salarié mensualisé, ce salaire journalier correspondait à 1/91,25 de la moyenne des salaires des 3 derniers mois travaillés précédant l'arrêt de travail, dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Un décret du 26

décembre 2011 minore le salaire maximum à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité journalière maladie, et ce, pour les arrêtes débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Depuis cette date, le salaire journalier de base (ou salaire de référence) ne sera plus pris en compte dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale, mais dans la limite de 1,8 fois le SMIC mensuel.

Compte tenu de la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier, les IJSS sont donc plafonnées pour les salaires dépassant 2517,12 € (9,22 € x 151,67 heures x 1,8).

Le montant maximum de l'indemnité journalière maladie est réduit en conséquence.

Une circulaire ministérielle devrait prochainement apporter des précisions sur ce nouveau mode de calcul.

Cette réforme est sans incidence sur les modalités de calcul des indemnités journalières versées en cas de maternité, d'accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP). Pour ces indemnités, le salaire de référence est pris en compte dans la limite du plafond (mensuel ou annuel) de la sécurité sociale.

## La cause réelle et sérieuse du licenciement pour motif économique ne peut être le refus par un salarié de la modification de sa rémunération variable

Par deux arrêts de la chambre sociale en date du 14 décembre 2011, les hauts magistrats réaffirment le principe selon lequel une modification du contrat de travail ne peut valablement entraîner le licenciement pour motif économique d'un salarié ayant refusé celle-ci, qu'à la condition que la proposition de modification repose sur un motif économique, autrement dit sur des difficultés économiques ou la sauvegarde de la compétitivité.

En l'espèce, deux inspecteurs de la société d'assurance Generali vie refusent de signer un avenant à leur contrat de travail modifiant les modalités de calcul de leur rémunération variable. Ils seront licenciés pour motif économique et demanderont le paiement de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Les deux salariés seront respectivement déboutés, l'un par la cour d'appel de Paris et l'autre par la cour d'appel de Lyon.

La chambre sociale de la cour de cassation a cassé les deux arrêts au motif que « sans rechercher l'existence, au niveau du secteur d'activité ou du groupe auquel la société appartient, de difficultés économiques ou d'une menace pesant sur la compétitivité de ce secteur, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ».

Ainsi, dans un premier temps, il convient de relever qu'en cas de refus par un salarié d'une modification de sa rémunération variable, son licenciement est un licenciement économique que ne repose sur une cause réelle et sérieuse que s'il est justifié par des difficultés économiques ou la sauvegarde de la compétitivité.

Les hauts magistrats réaffirment avec force que la cause réelle et sérieuse du licenciement pour motif économique réside dans l'existence de difficultés économiques ou dans

la nécessaire sauvegarde de la compétitivité et ne peut reposer sur le seul refus du salarié de la modification contractuelle proposée par l'employeur.

Enfin, dans un second temps, la chambre sociale met un point d'honneur à réaffirmer quel doit être le périmètre de l'appréciation des difficultés économiques ou de la nécessité de sauvegarder la compétitivité. Il convient d'apprécier la réalité et le sérieux du motif économique non pas au seul niveau de l'entreprise, mais plus largement au niveau du groupe.

En restant ferme sur cette position, l'effectivité du régime de la modification du contrat de travail est préservée et le recours au motif économique est limité.

# STAGES

## Zoom sur le stage « Négociateur »

Une cession du stage « négociateur » se déroulera dans les locaux de l'Union Départementale sur trois jours du mercredi 9 au vendredi 11 mai. Cette formation a pour but d'acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociations ne sont pas spécialisés. Seront abordés les trois phases de la négociation :

- avant (documentation, stratégies, délégation...)
- pendant (écoute, argumentation...)
- après (suivi, communication...)

Ce au travers des études de cas, des mises en situation et des discussions.

Comme souvent il est nécessaire d'avoir effectué le stage « découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat » et ce stage s'adresse spécifiquement aux Délégués Syndicaux, aux Secrétaires, Secrétaires adjoints, Trésoriers et Trésoriers adjoints de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de nég-

**Inscrivez-vous**

# AFOC 95

## Assemblée Générale



A l'occasion de la tenue de son Assemblée Générale vendredi 27 janvier et de son Conseil d'administration du 7 février, l'AFOC 95 a renouvelé ses instances comme le prévoit ses statuts.

Les membres élus au Conseil d'administration ont été respectivement désignés de la manière suivante :

- Frayse Liliane Présidente,
- Corette Didier Vice Président,
- Zerbib Claude Secrétaire Générale,
- Singer Michèle Trésorière,
- Hadda Benaouda Trésorier Adjoint

Debuire Christian, Laadjal Mohamed et Vilpasteur Vincent sont quant à eux élus à la commission de contrôle.

# AFOC 95 Le Bulletin

Numéro 4 - Février 2012

L'Association Force Ouvrière Consommateurs, ce sont des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des localités.

Association FO des Consommateurs du Val d'Oise  
38, rue d'Eragny 95810 ST Ouen l'Aumône  
Tél : 01.30.32.04.44 / afoc-95@orange.fr

### Un rapport accablant...

Le 17 rapport de la journaliste **Albèrte Pierre** sur le « mal logement » vient d'être publié. Ces quelques chiffres résumeraient d'une réalité de plus en plus insupportable :  
-10 millions de personnes ont luttés d'une manière ou d'une autre par la crise du logement...  
-12 million de personnes ont en attente d'un logement social  
-3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique (c'est en 2008, donc

### beaucoup plus aujourd'hui...)

-1 300 000 locataires ont rencontré des difficultés pour s'acquitter du paiement de leur loyer  
-565 000 ménages propriétaires ou occupants ont eu des difficultés à payer leurs charges ou à rembourser leurs emprunts immobiliers  
-32 233 ménages se retrouvent sans droit ni titre dans leur logement suite à une décision de justice d'expulsion  
Et nous vivons dans le quatrième paysance économique de la planète !

### par les contributeurs bénévoles «Datin oblige !

Et le rapport donne une conclusion méritée à propos du désengagement de plus en plus important de l'Etat : « L'indépendance des allocations de chômage, le remboursement des frais médicaux ou encore les prestations de retraite ne sont pas des expressions de la charité publique mais la contrepartie des cotisations versées chaque année, pendant de longues années pour que ceux qui se retrouvent en difficulté puissent en bénéficier le jour où ils en ont besoin. Parler de leur propos d'assistance sociale, c'est nier le fondement de la protection sociale qui fait de ceux qui la sollicitent des ayants droit et non des assistés. C'est voler de son vol sans le mépris essentiel d'assistance qui signifie fondamentalement « prendre soin ». Quelle société peut-elle bâtir en recourant aux principes qui ont présidé à la construction de la protection sociale selon lesquels chacun contribue en fonction de ses moyens, pour être aidé en fonction de ses besoins ? »  
Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette position.

Liliane Frayse

**Informers  
Conseiller  
Représenter  
les consommateurs  
dans un esprit  
d'indépendance  
et de solidarité**

### AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

- 150 équipes locales réparties sur tout le territoire.
- 1 Équipe nationale forte de juristes à la compétence reconnue qui assurent une assistance juridique pour les adhérents et forment les équipes locales.

### L'AFOC À CONSOFRANCE

L'AFOC est membre de ConsoFrance, mouvement regroupant au niveau national les associations de défense des consommateurs, qui œuvrent de concert pour un consumérisme social et environnemental.

« Et les effets de la dégradation de notre d'habitat, de santé, de logement... sont souvent aggravés par les réseaux de solidarité privés (associations, familles, amis...), qui prennent le relais des dispositifs collectifs de protection dont le caractère d'efficacité est de plus en plus limité

**Leroy Traiteur**

5% de remise sur présentation de cette annonce



2, ruelle Picart - 27510 GUITRY  
Tél. 02 32 52 35 01  
Fax 02 32 52 27 94  
www.leroytraiteur27.com  
e-mail : leroy.traiteur@wanadoo.fr

